

Plan vélo de la Métropole de Lyon

La voie d'un territoire cyclable et plus sûr



MÉTROPOLE

GRAND LYON

À vélo
DANS LA MÉTROPOLE



« En renforçant la sécurité des déplacements à vélo, nous ouvrons la voie à toutes celles et à tous ceux qui le souhaitent et le peuvent, pour choisir la bicyclette. »



éditorial

Il y a 18 ans, l'arrivée massive du Vélo'v dans les rues de Lyon et Villeurbanne marquait le début d'une transformation significative de notre Métropole. Au fil des années, les aménagements cyclables se sont multipliés, rencontrant un succès croissant à chaque nouvelle réalisation.

Après l'adoption de plans stratégiques en 2009 et 2016, le nouveau plan vélo 2024-2030 s'inscrit dans cette continuité en élargissant tant les moyens que les ambitions. Il reflète notre engagement à créer une Métropole où chaque personne peut se déplacer en toute sécurité, notamment à vélo. Le précédent plan d'actions a déjà porté ses fruits, doublant le trafic cycliste et orientant les habitants vers la marche et le vélo. Après le premier plan piéton de la Métropole de Lyon adopté en juin 2022, nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape avec ce nouveau plan vélo ambitieux.

La sécurité est au cœur de cette démarche. Notre objectif est de rendre nos rues plus sûres, de surmonter les obstacles entravant la coexistence harmonieuse des différents modes de transport. Nous nous sommes fixé des objectifs clairs : tripler le trafic cycliste par rapport à 2019 et créer une Métropole cyclable où l'on peut rouler sereinement. L'ambition est d'assurer la sécurité de toutes et de tous, des plus jeunes aux plus âgés que l'on soit en situation de handicap ou non lorsque le vélo est choisi pour se rendre au travail, à l'école, pour faire ses courses ou pour se promener.

Cet engagement va au-delà des infrastructures. Nous avons lancé une démarche ambitieuse visant à atteindre zéro accident grave sur nos routes. En collaboration avec les communes, Sytral Mobilités, le Cerema, et d'autres partenaires clés, nous travaillons pour créer un environnement où chaque déplacement à vélo est non seulement agréable, mais surtout sûr.

Ce plan vélo comporte des actions concrètes pour lutter contre le vol de vélos, comme la multiplication des places de stationnement sécurisées et des campagnes de sensibilisation.

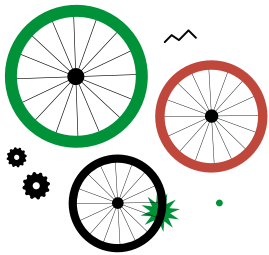
En renforçant la sécurité des déplacements à vélo, nous ouvrons la voie à toutes celles et à tous ceux qui le souhaitent et le peuvent, pour choisir la bicyclette. Cela contribue à fluidifier la circulation au service d'une ville inclusive, bénéfique à la santé des cyclistes eux-mêmes et de l'ensemble des habitantes et des habitants grâce à une amélioration de la qualité de l'air.

Ensemble, façonnons notre Métropole de Lyon de façon à ce que chacune et chacun puisse profiter pleinement de la liberté de se déplacer sans craindre pour sa sécurité. Ainsi, nous construirons une société plus forte, plus saine et plus prospère pour les générations à venir.

Bruno Bernard,
président de la Métropole de Lyon.

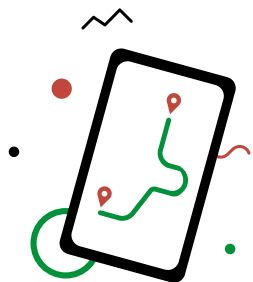
Le plan d'action pour les mobilités actives : réussi

Entre 2014 et 2020, sous l'impulsion du Plan d'Action pour les Mobilités Actives, la pratique du vélo a progressé de 12% par an, en moyenne, sur le territoire de la Métropole de Lyon, avec un risque d'accident divisé par deux. Doté d'un budget de 160 millions d'euros, ce plan a permis la réalisation de plus de 400 projets dans 3 domaines.



PLUS D'INFRASTRUCTURES

- **1 013** kilomètres d'aménagements cyclables fin 2020
+ 525 km entre 2014 et 2020
- **Doublément de la surface réglementaire de stationnement** pour les vélos dans l'habitat collectif et étudiant
- **Actualisation du Guide de conception des aménagements cyclables**



PLUS DE SERVICES DÉDIÉS À LA PRATIQUE DU VÉLO

- **17 093** arceaux vélo
+ 12 000 arceaux entre 2014 et 2020
- **1 000** nouveaux Vélo'v
- **134** carrefours jalonnés
- Création d'une aide à l'achat de **100 €**
- **Mise en place d'aides et subventions pour les ateliers d'autoréparation**



PLUS DE COMMUNICATION ET DE CONCERTATION

- **72** postes de comptage automatique
+ 36 postes entre 2014 et 2020
- **Déploiement de campagnes pédagogiques et de sensibilisation**

Le vélo, symbole actif de la Métropole apaisée

Fort de la dynamique enclenchée et en réponse aux aspirations des habitants, le Plan vélo de la Métropole de Lyon entend crédibiliser ce moyen de déplacement comme l'une des alternatives à la voiture individuelle sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de réduire l'autosolisme dans un dessein partagé de santé publique, d'inclusion de tous les publics et d'amélioration du cadre de vie.



UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

La pratique du vélo permet tout à la fois de lutter contre la sédentarité et d'améliorer la santé physique et psychique des usagers. Par un effet de diminution de l'utilisation des modes motorisés, le vélo participe également à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement sonore, ainsi qu'à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.



UN ENJEU SOCIAL ET DE POUVOIR D'ACHAT

La pratique du vélo se veut également plus inclusive, en proposant des solutions à toutes et tous, quels que soient les profils. Cette inclusivité se doit également de prendre en compte la question du genre conformément au plan d'action égalité femmes-hommes. Le vélo est enfin un mode de déplacement économe. On estime que les dépenses annuelles pour un cycliste sont 6 à 10 fois inférieures à celle d'un automobiliste.



UN ENJEU D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Les aménagements cyclables permettent le déplacement, sur un espace réduit, du même nombre de personnes que sur une voie de circulation automobile. Ce gain d'espace permet de développer d'autres politiques publiques améliorant le cadre de vie, notamment, l'amélioration des cheminements piétons, la végétalisation ou encore l'infiltration des eaux pluviales.

DE NOUVELLES AMBITIONS

X3 Tripler le nombre de déplacements à vélo entre 2019 et 2026.

1, 2 OU 3 Hisser la Métropole de Lyon sur le podium du Baromètre des villes cyclables de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB).

➔ Faire de la Métropole de Lyon un territoire cyclable pour toutes et tous.

Le monde associatif, moteur de l'action



Bannière du Plan vélo citoyen

En 2020, la Maison du Vélo Lyon, La Ville à Vélo, Janus France et les ateliers de la CLAVette ont proposé un plan citoyen baptisé *Une métropole cyclable pour*

toutes et tous. Ce document présente une trentaine d'actions visant à réduire la place de la voiture et à porter la part modale du vélo à 15%. Trois axes sont détaillés : l'accompagnement au changement, le développement d'infrastructures de qualité et de services vélos variés et innovants.

Ce document issu du monde associatif a constitué un socle sérieux pour de nombreuses actions du Plan vélo métropolitain.

Le Plan vélo trace une nouvelle voie

Cette voie est celle d'un système cohérent, inclusif et ambitieux pour l'usage du vélo dans la métropole. Pour l'atteindre, il convient de mettre en mouvement l'ensemble des leviers à disposition de la collectivité. Ce « système vélo » doit englober un large spectre d'actions possibles dans l'objectif de démocratiser et de massifier la pratique cyclable.

Le Plan vélo, constitué de plus de 60 actions, s'articule autour de 5 axes complémentaires.

Axe 1 / Développer et sécuriser les infrastructures dédiées au vélo

Axe 2 / Assurer la sécurité de tous les usagers y compris des piétons, des cyclistes et de leur vélo

Axe 3 / Accompagner les changements de pratique par la formation et la sensibilisation

Axe 4 / Développer des services adaptés et facilitants pour les usagers

Axe 5 / Développer l'économie du vélo



Des usagers de tout âge sur la Voie Lyonnaise n°1 à Lyon

© Métropole de Lyon - Anaïs Mercier

2021-2026 : 500 millions d'euros consacrés aux modes actifs

Pour atteindre ses objectifs, la Métropole de Lyon mobilise un budget d'investissement inédit sur la période 2021-2026.

Une enveloppe de 500 millions d'euros sera investie pour les modes actifs, soit un triplement par rapport au plan précédent.

Des dépenses de fonctionnement permettent en complément le portage d'actions récurrentes. C'est le cas par exemple des subventions aux associations, du plan de mobilité employeur de la Métropole de Lyon, des opérations de communication et d'évènementiel ou encore les études et enquêtes réalisées par la Métropole sur le développement du vélo.

Intitulé	Montant (en millions d'euros)
Projets de proximité	120
Accompagnement des projets Sytral	25
Réalisation d'ouvrage d'art	20
Plan piéton	10
Gros entretien et amélioration des trottoirs	15
Signalétique piétonne	0,2
Voies Lyonnaises	282
Aménagements cyclables structurants	20
Stationnement vélo sécurisé	4
Déploiement des arceaux	5,2
Aide à l'achat vélo	20



La Voie Lyonnaise 1 sur le quai Claude Bernard à Lyon

Axe 1

Développer et sécuriser les infrastructures dédiées au vélo



Le sentiment d'insécurité étant l'un des freins principaux à la pratique, la Métropole de Lyon ambitionne de devenir un territoire cyclable. Cette ambition passe par le développement du réseau cyclable, l'apaisement des communes et le déploiement d'aménagements facilitateurs. Aménager des espaces dédiés et confortables pour la pratique du vélo permet en outre de diminuer les conflits entre piéton et cycliste sur les trottoirs.

Axe 1 action 1

DÉPLOYER UN RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE : LES VOIES LYONNAISES

Un réseau cyclable à haut niveau de service se déploie à l'échelle du territoire. Baptisé Voies Lyonnaises, ce réseau de 13 lignes reliant entre elles les communes de la Métropole de Lyon, vise à encourager les déplacements à vélo, en levant le premier frein à l'utilisation du vélo qui est celui de la sécurité. Les Voies

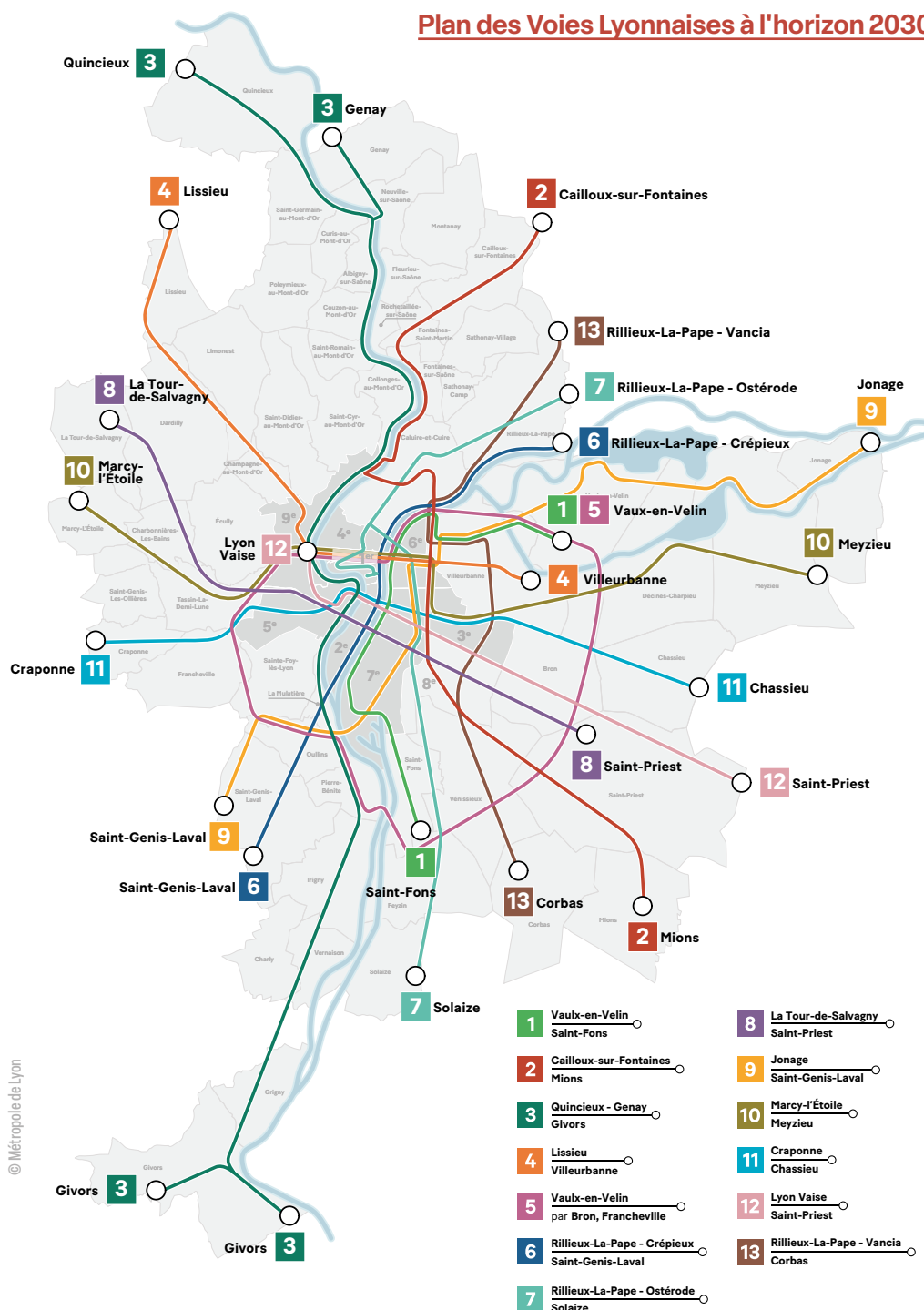
Lyonnaises suivent ainsi un programme ambitieux d'aménagements cyclables larges et séparés de la circulation automobile. Elles proposent des itinéraires continus, avec le moins d'obstacles possible, et un traitement adapté des intersections pour améliorer la lisibilité des itinéraires. Les largeurs importantes

des pistes et l'implantation d'équipements le long des tracés assurent un confort optimal pour les cyclistes.

Au-delà du confort des cyclistes, c'est bien le confort de tous les usagers qui est recherché. Cela se traduit par l'amélioration des cheminements piétons, la mise en place de végétation luttant contre les îlots de chaleur ou encore la désimperméabilisation des sols. La mise en œuvre de ces politiques publiques s'effectue au cas par cas en fonction des caractéristiques de chaque site.

En 2030, les Voies Lyonnaises desserviront plus de 75% des habitants et emplois de la métropole.

Plan des Voies Lyonnaises à l'horizon 2030



Évolution du linéaire des Voies lyonnaises

2020 : démarrage du projet

2023 : 29 km

d'aménagements en cours de travaux ou livrés

Objectif 2030 : 355 km

Budget : 282 000 000 €

Axe 1 action 2

AMÉLIORER LA CYCLABILITÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON

En complément de ces Voies Lyonnaises, des actions sont mises en place pour aboutir à un véritable territoire cyclable. La Métropole de Lyon souhaite doubler le linéaire cyclable pour atteindre 2 000 kilomètres d'aménagements dédiés aux vélos. En application des lois sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie et d'Orientation des Mobilités, l'ensemble des projets d'aménagements de voirie comporte un aménagement cyclable, tel qu'une piste cyclable, une bande cyclable, une voie verte, un couloir de bus ouvert aux vélos ou un double sens cyclable. Ces projets visent à densifier le maillage cyclable, ainsi qu'à résorber les discontinuités et les coupures urbaines.

Pour répondre à cet objectif de densification du maillage cyclable, la Métropole de Lyon travaille

actuellement à l'évolution du réseau cyclable cible. Ce schéma, co-construit avec les communes, va permettre d'identifier les axes prioritaires pour les prochaines années afin d'assurer un développement de la pratique sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs autres aménagements fluidifient les déplacements et les sécurisent. Les sas vélo et les cédez-le-passage cyclistes aux feux (panneau M12) facilitent la circulation des cyclistes dans les carrefours à feux et améliorent leur sécurité en évitant le phénomène d'angle mort. Une évaluation des panneaux M12 a d'ailleurs été effectuée avec le CEREMA. Elle a permis de démontrer la non dégradation de la sécurité des usagers suite à l'installation des dispositifs. Les rampes et goulottes

permettent, quant à elles, de franchir les escaliers sans devoir porter son vélo. Ces équipements, en partie déployés sur le territoire, vont se développer au cours du mandat. Afin de bâtir l'ensemble des projets métropolitains avec un même niveau de service, la Métropole de Lyon a aussi réuni dans des guides techniques un certain nombre de bonnes pratiques, notamment pour les aménagements cyclables.

Une nouvelle version du guide de conception des aménagements cyclables va permettre la mise à jour du contexte juridique et réglementaire suite à la LOM, l'adaptation des gabarits d'aménagement cyclable à l'évolution de la pratique ou encore une meilleure gestion des carrefours à feux.

Linéaire d'aménagements cyclables

fin 2020 : 1 013 km

2022 : 1 165 km

2023 : 1 208 km

Objectif : 2 000 km

Nombre de panneaux cédez-le-passage cycliste aux feux (M12)

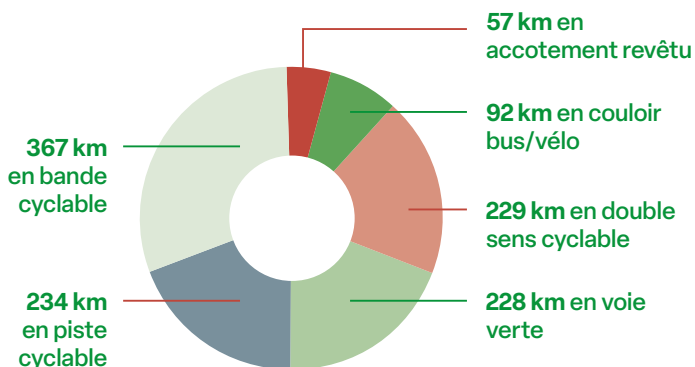
2020 : 1 620

2022 : 2 647

2023 : 3 325

Objectif 2026 : 4 800

Répartition des 1 208 kilomètres d'aménagements cyclables



Axe 1 ~ action 3



Nouveau marquage au sol pour le passage de Lyon en ville 30

APAIER LES COMMUNES MÉTROPOLITAINES

Au-delà des aménagements en faveur des cyclistes, un autre enjeu consiste en l'apaisement des communes métropolitaines. La mise en place de ville 30 est un premier pas dans l'atteinte de cet objectif, en inversant la logique : le 50 km/h n'est plus la règle en ville, mais l'exception. Cette mesure permet de réduire les risques d'accident grave, de limiter la pollution sonore, mais également de favoriser la pratique du vélo en autorisant les doubles sens cyclables dans les rues à sens unique.

La révision des vitesses réglementaires est l'occasion de multiplier les zones de rencontres, espaces limités à 20 km/h laissant la priorité aux piétons puis aux cyclistes sur la chaussée, et enfin aux véhicules motorisés.

Afin d'apaiser un secteur donné, il est également possible de limiter les trafics de transit de véhicules motorisés. Cela peut notamment se faire par le changement de certains sens de circulation pour rendre les traversées du quartier plus complexes ou par la limitation d'accès à certaines catégories d'usagers. Ces différentes modifications des plans de circulation ont pour effet de créer des super-ilots où les mobilités actives sont privilégiées. Des projets sont en travaux ou à l'étude comme le super-ilot Danton à Lyon.

Autre solution, adapter la signalisation lumineuse tricolore pour qu'elle soit plus favorable aux cyclistes : allongement des temps de vert pour les cyclistes et pour les piétons, allongement des temps de dégagement pour prendre en considération la vitesse des cyclistes ou encore calage des ondes vertes sur des vitesses compatibles avec la pratique du vélo.

Pourcentage de la population dans une ville 30

2020 : 2% (seulement Oullins)

2022 : 44%

2023 : 59%

Objectif 2026 : 66%

Linéaire de zones de rencontre

2020 : 32,7 km

2022 : 95 km

2023 : 139 km

Objectif 2026 : 100 km



Axe 1 action 4

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE PRATIQUE DU VÉLO

Pour améliorer les infrastructures et les services dédiés au vélo, la compréhension des comportements des usagers et de l'évolution des pratiques est indispensable. C'est tout le sens du doublement du nombre de postes de comptage permanents de vélo. En 2030, 152 compteurs à vélo seront installés. À noter que les données de ces comptages sont publiques et accessibles sur le site avelo.grandlyon.com dans la rubrique « notre politique ».

Les associations d'usagers des modes actifs et les personnes en situation de handicap sont également associées à la conception de tout projet. Fortes d'une connaissance précise des usages de leurs membres, elles se mobilisent pour donner leur avis au sein d'instances régulières dans le but de concevoir des projets toujours plus inclusifs et favorables à la pratique du vélo.

Autre prérequis, la nécessité de mieux intégrer le mode vélo dans la modélisation multimodale. La place grandissante des vélos dans les déplacements conjugue aux fortes ambitions portées par le Plan vélo requiert une meilleure prise en compte du vélo dans Modely, le modèle de déplacements multimodal partenarial de l'agglomération lyonnaise. Cela passe par l'amélioration des prévisions de flux, des parts modales des cyclistes et des autres indicateurs de déplacements.

Enfin, dans une optique multimodale, l'ensemble des modes de déplacement sont pris en compte dans les enquêtes et études métropolitaines. Cette prise en compte permet de s'assurer que les projets et les politiques publiques puissent bénéficier à tous les usagers et en priorité aux piétons puis aux cyclistes. Elle analyse également le potentiel de nouveaux usagers cyclistes dans chaque étude.



Le totem du compteur vélo du tunnel modes actifs de la Croix-Rousse victime de son succès

76

Le nombre de postes de comptage permanent recensés en 2023, 4 de plus qu'en 2020.

152

Objectif 2030 : postes.



© Métropole de Lyon - Cassandra Perromet

Espace de stationnement sécurisé à la gare Part-Dieu côté Villette proposant 214 nouvelles places sécurisées depuis l'été 2023

Axe 2

Assurer la sécurité de tous les usagers y compris les piétons, les cyclistes et leur vélo



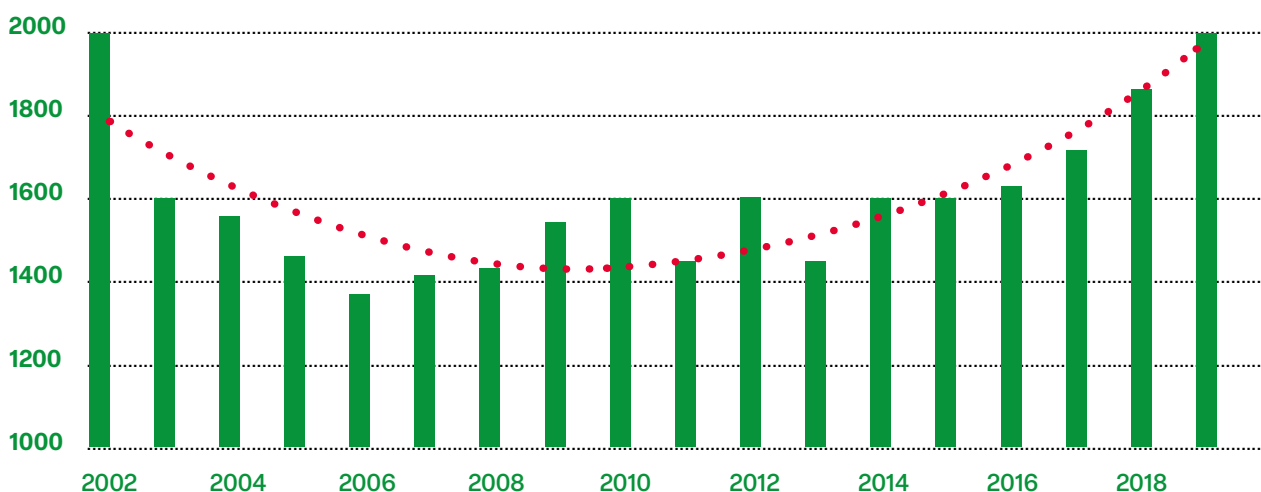
Les cyclistes, comme les piétons, font partie des usagers les plus vulnérables de la rue. La Métropole de Lyon entend renforcer la sécurité routière pour l'ensemble des usagers de l'espace public. La Métropole lutte également contre un autre phénomène impactant les cyclistes : le vol de vélo.

Axe 2 action 1**METTRE EN ŒUVRE LA DÉMARCHE
« EN VIE DEMAIN »****en vie
demain**
en route vers le risque zéro

Vision 0 tué, 0 blessé grave, tel est l'objectif de la Métropole de Lyon face à une tendance à la hausse des accidents de la circulation sur son territoire. Pour inverser cette dynamique et donner une impulsion nouvelle, forte et de grande envergure, elle s'est engagée en 2022 dans une démarche de sécurité routière unique en France,

baptisé « En vie demain ». Objectif : préserver la vie et redonner de la vie à la ville, en permettant aux plus vulnérables de se déplacer sans crainte. Il s'agit aussi de rassurer les usagers désireux d'adopter un mode alternatif à la voiture et à changer le rapport aux autres et à l'espace public en allant vers plus de civisme et de courtoisie. Enfin la démarche vise à être fédératrice

et consensuelle en mettant en évidence la cohérence des actions majeures du mandat pour une mobilité apaisée. Un plan d'action co-construit avec l'ensemble des partenaires de la démarche, et formalisé dans la charte d'engagement En vie demain, permettra la mise en œuvre progressive d'actions majeures pour une mobilité apaisée.

Accidents de la circulation tous modes sur la Métropole de Lyon

Cycliste au croisement des rues Duguesclin et Part-Dieu, Lyon 3

**Une attention particulière
pour les cyclistes**

Les cyclistes, comme les piétons, font partie des usagers les plus vulnérables de la rue. Les statistiques montrent que malgré une baisse importante des risques d'accidents pour les cyclistes, ils restent tout de même surreprésentés en ce qui concerne les blessés graves et tués (2015-2019). Ces chiffres montrent bien que des actions spécifiques sur la sécurité des cyclistes s'avèreront nécessaires pour crédibiliser une vision 0 tué 0 blessé grave sur la Métropole de Lyon.

Axe 2 action 2



Consigne à vélos à Dardilly

Alvéole Plus

Lancé pour la première fois en 2017, le programme Alvéole, géré par la FUB via un dispositif CEE, vise à soutenir financièrement la création de stationnements sécurisés pour les vélos. Le programme a évolué en 2022 sous l'appellation Alvéole Plus. Il propose maintenant en plus pour les bénéficiaires un appui à l'élaboration des projets de stationnement vélo.

Les bénéficiaires peuvent être des copropriétés privées, des habitats sociaux, des établissements d'enseignement, des collectivités ou des cyclologistes.

Plus d'information sur le site :

<https://alveoleplus.fr>

MULTIPLIER PAR 10 LE STATIONNEMENT SÉCURISÉ VÉLO

Au-delà de la sécurité des usagers, celle des vélos est un enjeu essentiel, car près d'un cycliste sur cinq abandonne le vélo suite à un vol.

Proposer davantage de solutions de stationnements sécurisés limiterait les risques. La diversité des solutions proposées doit répondre aux différents contextes métropolitains.

Portes d'entrée majeures pour la Métropole de Lyon, les pôles d'échange multimodaux doivent, par exemple, favoriser une intermodalité avec le vélo en rabattement ou en diffusion. L'aménagement de parcs relais à vélos, comme à la Part-Dieu, permet en partie d'y arriver. L'objectif est d'accueillir à terme près de 3 000 vélos sur la Part-Dieu et Perrache.

En dehors des pôles d'échange multimodaux, l'intermodalité

doit également être facilitée plus largement avec le réseau de transport en commun.

La question du stationnement sécurisé pour les vélos se pose également pour des situations d'arrêt prolongé et régulier comme à proximité des domiciles et des lieux de travail. Une première solution consiste à augmenter les surfaces minimales de stationnements vélo pour les constructions neuves (logement et bureaux) dans le Plan local d'Urbanisme et d'Habitat. Une modification du PLU-H a permis de doubler la superficie dédiée au stationnement vélo en atteignant 5% de surface de plancher pour les logements neufs.

Pour pallier le manque de stationnements vélo dans certains bâtiments, la Métropole de Lyon

a en outre prévu de convertir une partie de certains parkings en ouvrage en stationnements pour les cyclistes. Cela devrait représenter 5 000 places d'ici 2026.

En complément, des box vélo seront implantées sur la voirie dans certains secteurs. Des rez-de-chaussée seront également reconvertis pour accueillir des offres de stationnement sécurisées complémentaires.

Nombre de places de stationnement sécurisé vélo

2020 : 1 500

2022 : 3 000

2023 : 4 230

Objectif 2026 : 15 000

Axe 2 action 3



Parc d'arceaux pour vélos et vélos cargo

MULTIPLIER PAR 4 L'OFFRE D'ARCEAUX SUR VOIRIE

Les arceaux vélo répondent eux aussi à certains besoins complémentaires au stationnement sécurisé. La Métropole de Lyon veut multiplier par quatre leur nombre en veillant bien à prioriser les déploiements au droit des polarités métropolitaines et à ne pas encombrer les trottoirs, en réalisant leurs installations sur la chaussée.

Obligatoirement neutralisées à partir de 2026 par l'article 52 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), les places de stationnements automobiles situées sur 5 mètres, en amont des traversées piétonnes, pourront être neutralisées pour permettre l'installation d'arceaux vélos dans le but de contribuer à leur essor.

La densification de l'offre de stationnement doit impérativement s'adapter à la grande diversité des vélos en circulation, notamment les vélos cargo, les vélos équipés de porte-bagages ou de siège bébé. Pour ce faire, certains parcs d'arceaux sont adaptés en écartant et plaçant de biais une partie des arceaux.

LE SITE

Toodego à votre écoute

Afin d'orienter le développement de stationnements sécurisés de vélo et la pose de nouveaux arceaux, les usagers sont invités à renseigner leur besoin sur la plateforme Toodego.

www.toodego.com/services

> rubrique « Demande aménagement cyclable - Grand Lyon »

> rubrique « Demandes usagers stationnement sécurisé vélo - Toodego »

Nombre d'arceaux

2020 : 17 093

2022 : 27 251

2023 : 32 143

Objectif 2026 : 60 000

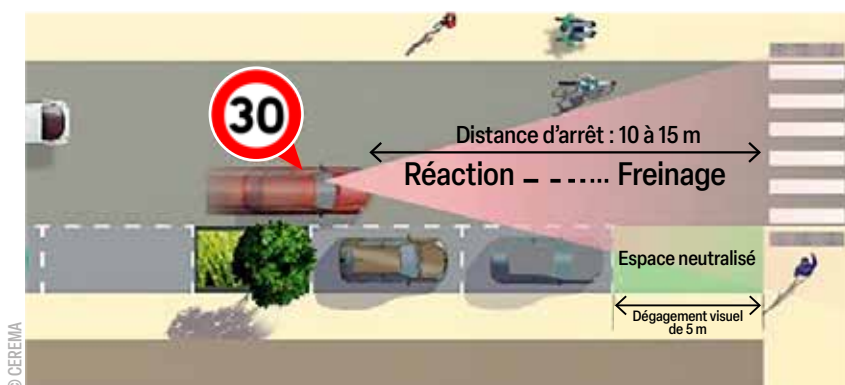


Schéma art 52 LOM

Schéma d'illustration de la neutralisation du stationnement dans le cas d'une rue à 30 km/h

Axe 2 action 4

PRÉVENIR LES VOLS ET FACILITER LA RÉCUPÉRATION DES VÉLOS VOLÉS

La lutte contre le vol de vélo passe, en complément, par l'équipement des usagers en antivol de bonne qualité. La Métropole de Lyon sensibilise à l'importance de ces protections et subventionne l'achat

d'antivol dans le cadre de l'aide à l'acquisition de vélo mécanique. Elle soutient également les opérations de marquage à vélo. Cette solution facilite la restitution des cycles retrouvés par les forces

de l'ordre à leur propriétaire. Enfin, elle a lancé au printemps 2023 un appel à projets visant à soutenir des actions pour lutter contre le vol de vélo.



© Maison du Vélo Lyon métropole

Opération de marquage vélo organisée par la Maison du Vélo à l'Hôtel de Métropole de Lyon



© Métropole de Lyon - Thierry Fournier

Cours d'une vélo-école sociale organisé par l'association Janus France à Vénissieux

Axe 3

Accompagner les changements de pratique par la formation et la sensibilisation



Afin d'accompagner les changements de pratique, la Métropole de Lyon programme une série de mesures pour favoriser la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire. Ces dernières recouvrent des actions allant de la sensibilisation à la formation en passant par la communication. Elles répondent à un double objectif : d'une part, démocratiser la pratique pour tous les usagers quel que soit l'âge, la situation sociale ou le lieu de résidence et d'autre part assurer une cohabitation de l'espace public plus apaisée entre tous les usagers.

Axe 3 ~ action 1

GÉNÉRALISER ET DÉMOCRATISER L'OFFRE DE FORMATION À LA PRATIQUE DU VÉLO

Aller au travail, déposer les enfants à l'école, faire des courses... les déplacements à vélo se généralisent à tous les trajets du quotidien, mais ils nécessitent un savoir-faire, non acquis par tous. La crainte de circuler en milieu urbain reste l'un des principaux freins à la pratique quotidienne du vélo. Pour lever cet obstacle, la généralisation et la démocratisation de l'apprentissage sont nécessaires afin de permettre à chacun de se sentir à l'aise sur son deux-roues dans toutes les situations. C'est pourquoi la Métropole de Lyon souhaite augmenter le nombre de personnes formées chaque année à la pratique du vélo, ce qui suppose que l'offre de formation se développe, via la création de nouvelles vélo-écoles, le développement de formations nomades ou d'autres solutions à définir et imaginer. Cette offre doit également s'adresser à l'ensemble de la population, notamment les seniors et les personnes en situation de handicap, et s'adapter aux nouvelles pratiques, comme le vélo cargo et le vélo en famille. À cela doivent s'ajouter des formations à l'autoréparation nécessaires au maintien de la pratique du vélo dans le temps.

1123

Le nombre de métropolitains ayant suivi une formation subventionnée en 2023 à la pratique du vélo et à l'auto-réparation. L'objectif est d'atteindre 2 700 personnes formées annuellement d'ici 2026.

163 000 €

Le budget 2023 des subventions aux associations pour notamment réaliser des formations à la pratique.

L'ACCOMPAGNEMENT

Covelo pour circuler en toute sérénité

Animée par la Maison du Vélo Lyon métropole et financée en partie par la Métropole, la plateforme **Covelo**, accessible en ligne, propose un **accompagnement complet** pour circuler plus sereinement à vélo. Gratuit, ce dispositif s'articule autour de trois offres : une formation théorique sur la réglementation à vélo, une mise en pratique lors d'un parcours en circulation en milieu urbain et une application d'entraide entre cyclistes.

covelo.maisonduvélolyon.org



Séance Covélo organisée par la Maison du Vélo Lyon métropole

© Maison du Vélo Lyon métropole

LE BON CURSUS

Les vélo-écoles

Depuis les années 2000, 175 vélo-écoles ont vu le jour au sein des 469 associations du réseau de la Fédération française des usagers de la bicyclette (Fub). Sur son territoire, la Métropole en compte deux : la Maison du Vélo Lyon métropole dans le 3^e arrondissement de Lyon et Janus France à Oullins et à Vénissieux. Ces deux structures proposent des sessions d'apprentissage pour les primo apprenants et des séances de remises en selle à destination des personnes sachant pédaler qui ne circulent pas à vélo.

www.fub.fr/velo-ecoles

Axe 3 action 2**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO
DANS LES QUARTIERS POPULAIRES**

L'ambition d'une métropole cyclable requiert aussi de concentrer des efforts en direction des publics les plus éloignés du vélo. Des actions doivent cibler en priorité les habitants des Quartiers en politique de la ville (QPV).

La première étape consiste à assurer leur connexion avec le reste du réseau cyclable de la métropole.

La résorption des coupures urbaines, traversant ou bordant ces secteurs, nécessite d'être prise en compte, comme le stationnement vélo sécurisé dans les logements

sociaux. Cela passe par davantage de communication vers les bailleurs sociaux à propos du dispositif Alvéole Plus. Ces améliorations facilitent le développement de la pratique cyclable dans des territoires où la voiture demeure encore prédominante.

Les accompagnements spécifiques existants doivent aussi être étendus pour encourager les changements de pratique. C'est par exemple le cas du Dispositif Mobilité Inclusive (DMI) permettant aux personnes en situation de précarité d'accéder à des solutions de mobilité

pour faciliter leur retour à l'emploi. Autre exemple, le Pack autonomie vélo, programme réalisé par les associations Janus France et la P'tite Rustine, permet aux bénéficiaires de choisir leur futur vélo, d'apprendre à le réparer, de profiter de séances de remise en selle et enfin d'acquérir un antivol. Les actions de type vélo-école sociale, portées par la Maison du Vélo et Janus France, complètent ce panorama.

Dans les QPV, le développement de la pratique du vélo requiert en outre la mise en place d'opérations de sensibilisation, comme celles inscrites dans « L'été ensemble dans la Métropole » ou dans les programmes d'apprentissage, dont le Pack autonomie vélo de Janus France. À ce titre la Métropole de Lyon ambitionne de renforcer les actions de ce type sur ces territoires. Enfin, des espaces de discussions sur les mobilités sont parfois mis en place dans certains quartiers, comme celui de Saint-Fons pour informer le public sur les politiques de mobilité métropolitaines.



Séance d'autoréparation dans le cadre du dispositif Pack autonomie vélo organisé par les associations Janus France et la P'tite Rustine

Objectif

550

Le nombre de personnes précaires ou issues de Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) formées à la pratique du vélo d'ici 2026.

© Rodrigue Yao Ogouhi - Janus

Axe 3 action 3



© Métropole de Lyon - Céline di Benedetto

Des vélos à assistance électriques sont à disposition des agents de la Métropole de Lyon pour leurs déplacements professionnels

2229

Le nombre d'agents métropolitains bénéficiaires en 2022 du forfait mobilité durable.

616 690 €

Le budget de fonctionnement en 2022 pour le déploiement du forfait mobilité durable de la Métropole de Lyon.

ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS VERS DES MOBILITÉS MOINS CARBONÉES

Autre cible stratégique : les trajets liés à l'activité professionnelle. Faire évoluer ces pratiques vers des alternatives moins carbonées est un axe fort de développement de la pratique du vélo. Soutien des entreprises engagées dans un Plan de mobilité employeur (PDME) ou un Plan de mobilité employeur commun, la Métropole de Lyon dispose d'outils d'accompagnement incitant à cette évolution. Lors de rendez-vous individuels ou collectifs, elle met en avant les services proposés en matière de mobilité et les programmes de financement, tel qu'Employeur Pro-Vélo et Goodwatt. Ce dernier permet de faciliter le prêt de vélos électriques pour les salariés. Des dispositifs offrent également aux employeurs les moyens d'enclencher leurs réflexions ou leurs démarches, sous la forme d'un appui pour la construction du PDME, de séances d'information sur les différents dispositifs proposés ou encore du soutien de certaines actions issues des plans réalisés. Enfin, la Métropole de Lyon anime le réseau des employeurs engagés dans des démarches de mobilité durable à travers des réunions d'échanges d'expérience, d'informations...

Par souci d'exemplarité, elle a aussi mis en place un Plan de mobilité employeur ambitieux pour décarboner les déplacements domicile-travail, professionnels et interétablissements de ses agents. L'enjeu est de diminuer les impacts négatifs sur l'environnement, par des actions visant à favoriser et encourager les modes actifs. Dans le cadre de la démarche de labellisation Employeur Pro-Vélo la Métropole de Lyon a mis en place depuis 2021 le forfait mobilité durable. Il s'agira aussi de retravailler le dimensionnement et la typologie de la flotte automobile de la Métropole. La mise en œuvre de ce plan a commencé au 1^{er} semestre 2023.

LE DÉFI

Repenser ses déplacements

Initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2011, le Challenge mobilité lance chaque année aux entreprises et collectivités un défi sur le thème des déplacements. Il s'adresse à tous les employeurs publics et privés qui souhaitent mobiliser leurs salariés aux mobilités alternatives plus durables. Soutenue par la Métropole de Lyon, cette initiative a sensibilisé 514 établissements, 28 992 salariés du territoire métropolitain en 2023.

challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr

Axe 3 action 4

ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

L'évolution des pratiques concerne aussi les plus jeunes. D'une part, les déplacements à vélo chez les enfants et les adolescents participent à leur donner une plus grande autonomie au quotidien. D'autre part, les jeunes cyclistes d'aujourd'hui seront les cyclistes de demain.

La question de l'accès aux établissements scolaires en mode actif, notamment en vélo, est donc essentielle pour lutter contre la sédentarité et ancrer ce type de déplacements sur le long terme. Les abords des établissements scolaires interdits temporairement ou en continu au trafic routier favorisent les accès à vélo aux écoles maternelles et primaires. Dans les collèges, l'objectif vise plutôt à accompagner l'autonomisation des élèves par l'installation de parkings à vélos, la sécurisation des abords des établissements scolaires ou encore le maillage avec le reste du réseau cyclable.

En complément, des actions de sensibilisation et de formation soutenues par la Métropole de Lyon permettent d'accompagner cette autonomisation.

Première pierre de la stratégie métropolitaine d'écomobilité scolaire, la Métropole de Lyon expérimente des Plans de mobilité scolaire dans les collèges du territoire. Cette démarche partenariale consiste en la réalisation d'un diagnostic des déplacements actuels, autant des collégiens que des personnels, suivi du déploiement d'actions destinées à favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Une première expérimentation a été lancée en septembre 2022 dans six collèges. Une réflexion est également en cours pour répondre aux besoins identifiés de flottes de vélos d'appoint dans les collèges. L'autre volet de la stratégie d'écomobilité consiste en un appui de la Métropole de Lyon auprès des communes pour faciliter la mise en place de démarche d'écomobilité dans les écoles. Cet appui a notamment pris la forme d'un livret technique sur le sujet publié en septembre 2023.



Animation dans le cadre du plan de mobilité scolaire du collège Maryse Bastié à Décines-Charpieu

© Émilien Tracol

L'AMBITION

800 000 enfants formés par an en France

Dans le cadre du Plan vélo national, le dispositif Savoir rouler à vélo ambitionne de former les élèves de CM1, CM2 et 6e et d'inscrire le vélo comme savoir fondamental. L'objectif est d'éduquer à la pratique du deux-roues l'intégralité d'une classe d'âge, soit plus de 800 000 enfants chaque année.

L'INVESTISSEMENT

1,6 M€ pour sécuriser les collèges

Ces travaux ont pour objectif d'apaiser la ville et de laisser les jeunes se réappropriier l'espace autour de leur établissement scolaire. Ces aménagements renforcent leur autonomie en facilitant l'accès à leur établissement à vélo.

652

Le nombre de collégiens formés en 2023.
À partir de 2026, l'objectif est d'atteindre
1 000 scolaires formés par an.

Axe 3 action 5

ASSURER UNE COMMUNICATION INCITATIVE ET POSITIVE SUR LA PRATIQUE DU VÉLO



Cortège de la Convergence vélo 2023

Dernier levier à actionner, la communication. Elle reste incontournable pour accompagner les changements de pratique.

Elle doit relayer une image positive du vélo, inciter à la pratique et sensibiliser au partage de la rue. Pour ce faire, la Métropole de Lyon travaille à la création d'un univers visuel fort, dédié aux enjeux de mobilité pour permettre aux habitants et aux usagers de mieux identifier les campagnes de sensibilisation autour de l'information et la promotion des modes actifs.

La multiplication des actions de communication vise à informer les usagers sur de nombreux sujets comme les évolutions du Code de la route, le partage de l'espace public, les politiques d'aménagement, les manifestations autour du vélo et la localisation d'un réparateur. Ces campagnes mettent également en lumière les différents services et les accompagnements proposés, comme

l'aide à l'achat de vélo et les offres Vélo.v. En complément, l'intégration d'un espace ressource via le site internet À vélo dans la métropole - avelo.grandlyon.com - permet de centraliser et de diffuser toutes les informations, les services et les événements en rapport avec le vélo.

La sensibilisation – en amont de la formation – est également un axe fort de la politique métropolitain en matière de changement de comportement sur les mobilités. En organisant régulièrement plusieurs événements à destination du grand public, la Métropole de Lyon encourage la pratique du vélo sur son territoire. Des initiatives comme Convergence Vélo, Lyon Vélo Festival, ou encore les bourses aux vélos associatives, montrent aux citoyens que la pratique du vélo est sûre et accessible à toutes et tous. Inaugurée en septembre 2022 à Lyon, l'Agence des mobilités

anime également des stands lors d'événements hors les murs et propose des animations ponctuelles sur le territoire de la Métropole de Lyon afin de sensibiliser les usagers sur les dispositifs et les projets destinés à favoriser une pratique du vélo au quotidien. Des conseillers et des conseillères mobilité reçoivent toute l'année particuliers et professionnels lors de rendez-vous de conseil personnalisés et gratuits, pour accompagner l'utilisateur dans ses démarches, lui présenter les différentes aides auxquelles il est éligible et l'orienter dans les solutions adaptées à ses besoins de déplacements.

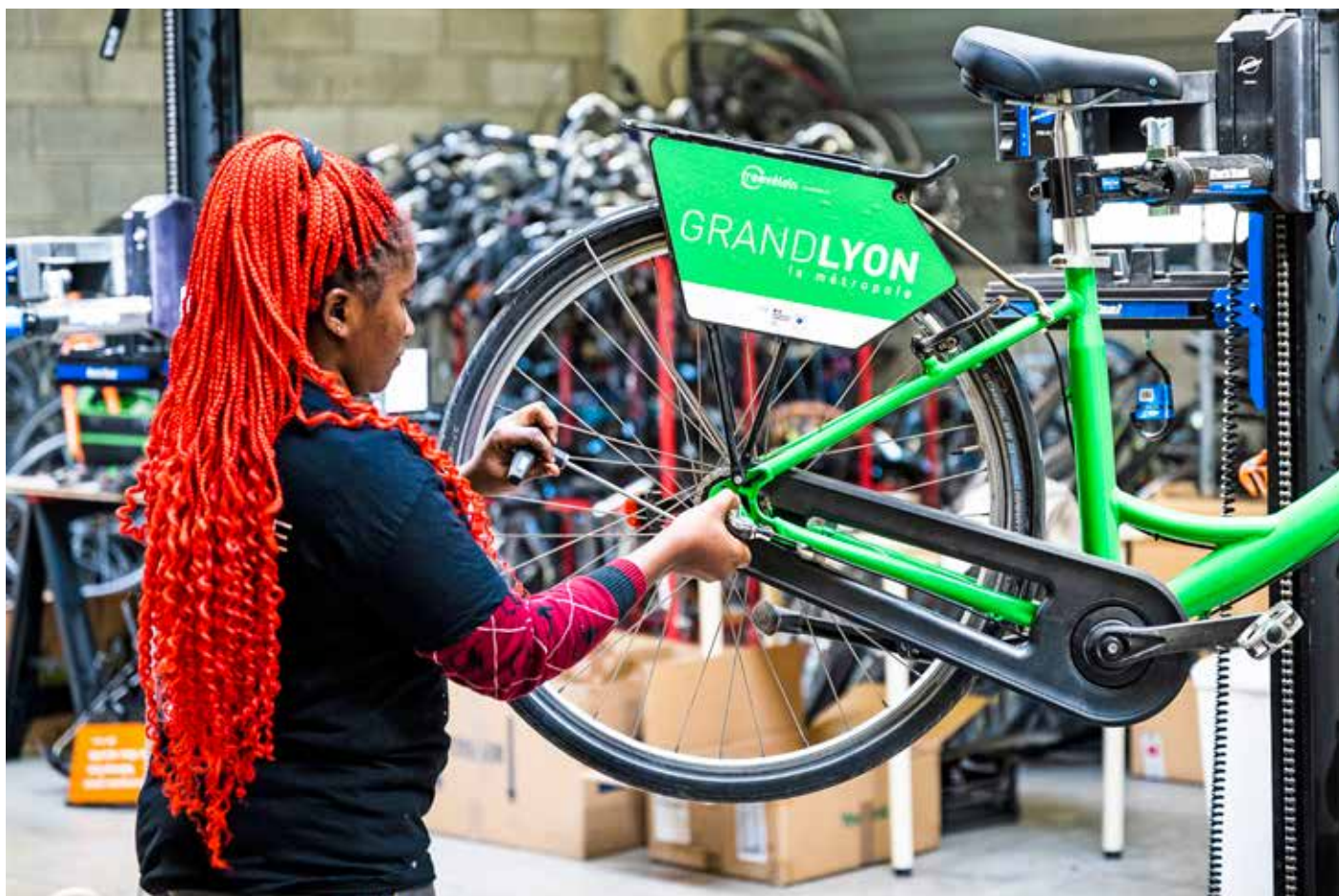
agence des
→ MOBILITES

121

Le nombre d'animations et de stands organisés en 2023 par l'Agence des mobilités.

1303

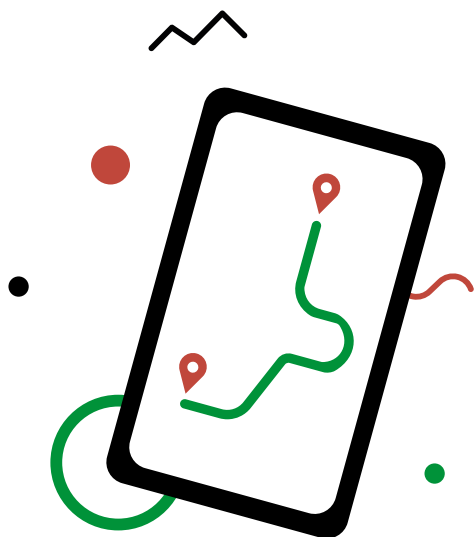
Le nombre de rendez-vous assurés en 2023 par l'Agence des mobilités.



Préparation d'un Freevelo'v avant qu'il soit prêté à un jeune métropolitain

Axe 4

Développer des services adaptés et facilitants pour les usagers



Avec en tête de peloton l'offre Vélo'v, la Métropole de Lyon propose de nombreux services. Entre atelier d'autoréparation, aide à l'achat de vélo et développement de l'intermodalité, elle accélère la mutation des habitudes de déplacement.

Axe 4 ~ action 1



Un cargo Vélo'v utilisé pour récupérer un meuble

DÉVELOPPER L'OFFRE VÉLO'V

Lancé en 2005, le service de vélo en libre-service Vélo'v rassemble près de 84 000 abonnés et plus de 30 000 déplacements par jour, en moyenne.

Il poursuit sa progression avec plus de 10,5 millions de locations en 2022, en augmentation de 16 % sur un an, soit un niveau record depuis son déploiement. Afin de maintenir cette dynamique et attirer encore de nouveaux usagers, l'offre Vélo'v se développe en continu. Elle s'enrichit grâce à l'implantation de nouvelles stations et l'ajustement du nombre de bornes par station, ainsi que par la création du système de points et l'expérimentation de stations virtuelles contribuant à l'amélioration du réseau.

En outre, pour répondre aux nouveaux besoins et usages, Vélo'v se diversifie. Par exemple, en 2025, 2 500 nouveaux Vélo'v électriques avec batterie embarquée vont être déployés. Ils permettront aux abonnés d'accéder à une solution ayant une assistance plus puissante et une autonomie de 40 kilomètres. La formule myVélo'v permet, elle, de louer son propre vélo à assistance électrique pendant plusieurs mois. La Métropole de Lyon teste aussi de nouvelles offres complémentaires. C'est notamment le cas des Bénur Vélo'v avec une expérimentation de location de vélo inclusif en 2022. Une nouvelle expérimentation est également en cours depuis mars 2023 pour proposer la location de Cargo Vélo'v.

Enfin, dans le souci de rendre toujours plus accessibles les alternatives à la voiture individuelle, la Métropole de Lyon a instauré un tarif solidaire à destination des bénéficiaires du RSA de 15 €/an.

432

Le nombre de stations Vélo'v en 2023, 11 de plus qu'en 2020.



LE BON PLAN

Un service de prêt longue et moyenne durée

La Métropole de Lyon a développé Freevelo'v. Étudiants ou en insertion, les jeunes de 18 à 25 ans bénéficient d'un prêt renouvelable pour un vélo sur une période allant de 3 mois à 1 an. Ils peuvent découvrir la mobilité à vélo sur le territoire sans avoir à avancer des frais et prendre goût de manière durable à son utilisation. Il est à noter que les vélos sont issus d'anciennes flottes reconditionnées dans des ateliers employant des personnes en parcours d'insertion.

Contrats Freevelo'v signés depuis le lancement du service

2023 : 3 679

Objectif 2026 : 10 000

Investissement et fonctionnement

2021-2025 : 3 900 000 €

Axe 4 action 2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS D'AUTORÉPARATION

Parmi les autres services proposés aux cyclistes, la Métropole de Lyon soutient le développement des ateliers d'autoréparation.

Ce sont des lieux de promotion active du vélo comme moyen de transport quotidien au sein desquels les adhérents dépannent eux-mêmes leur vélo, encadrés par un salarié ou par des bénévoles. Ils favorisent l'échange et la coopération dans le but de permettre à chacun de s'autonomiser, puis de partager à son tour.

La Métropole de Lyon souhaite renforcer leur maillage territorial afin d'offrir aux habitants des communes

métropolitaines, un espace d'autoréparation et d'apprentissage facile d'accès.

La Métropole de Lyon souhaite enfin renforcer son soutien au fonctionnement et à l'amélioration des conditions d'accueil des ateliers vélos d'autoréparation existants afin de les pérenniser. Cette aide passe, entre autres, par le recrutement et le maintien de salariés dans les structures, ainsi que leur installation dans des locaux adaptés (chauffage, présence de toilettes, baux de longue durée...) aux pratiques et aux nombres d'adhérents.

Une grande partie de ces ateliers d'autoréparation est aujourd'hui rassemblée au sein du collectif la CLAVette Lyonnaise, chargé d'assurer la coordination entre les différents sites afin de faciliter les retours d'expérience et d'encourager la transmission de savoirs entre nouveaux ateliers et ateliers existants.

L'OBJECTIF

D'ici 2026, avoir un atelier d'autoréparation existant par circonscription.

Accompagnement à l'installation de nouveaux ateliers d'auto réparation

2023 : 9 500 € en investissement et fonctionnement

Soutenir le fonctionnement et l'amélioration des ateliers existants

2023 : 142 000 € en investissement et fonctionnement

Développer la coordination entre les ateliers

2022 & 2023 : 34 000 € en fonctionnement



L'atelier d'auto réparation Change de Chaîne à Lyon 9

© Amélie Maréchal

Axe 4 action 3

SOUTENIR L'ACQUISITION D'UN VÉLO

Aider à acheter un vélo, telle est une autre priorité de la Métropole de Lyon. Pour lever cet autre frein à la pratique, notamment lorsque ce dernier est censé remplacer l'utilisation d'un véhicule motorisé, une aide financière à l'achat est proposée. Pour tous les publics, elle couvre actuellement une partie des frais associés à l'achat de vélos à assistance électrique, vélos familiaux, vélos cargo et vélos adaptés pour les personnes en situation de handicap. Elle varie de 100 à 1 000 € suivant le type, la valeur du vélo et les revenus du bénéficiaire dans la limite de 50 % du montant TTC du vélo. Une aide spécifique de 100 € est attribuée aux personnes les plus précaires pour leur permettre l'acquisition d'un vélo mécanique d'occasion.

Face à une économie du vélo en perpétuelle évolution, la Métropole de Lyon a pris le parti d'adapter chaque année son dispositif en fonction des tendances observées. L'objectif est d'analyser son fonctionnement (publics touchés, typologie des vélos subventionnés, prix constatés...) et d'intégrer les remarques et observations du service instructeur. Ce travail d'évaluation permet ainsi d'ajuster les conditions d'octroi de l'aide, mais aussi de répondre aux nouveaux besoins ou aux difficultés que peuvent rencontrer les usagers dans le choix d'un vélo adapté à leur pratique.

En plus des aides proposées par la Métropole de Lyon, d'autres aides existent et sont proposées par l'État, la Région et certaines communes.

LE FINANCEMENT

Un dispositif spécifique pour la Zone à Faibles Émissions.

Dans le cadre du projet de Zone à Faibles Émissions portée par la Métropole de Lyon, des aides à l'achat vélo sont également disponibles en cas de mise au rebut de véhicule non conforme. Ces aides s'adressent à la fois aux particuliers, mais également aux professionnels
Plus d'informations sur le site internet dédié : <https://zfe.grandlyon.com>

Nombre de dossiers de subvention à l'achat de vélo traités depuis 2020

2020 : 18 792

2021 : 22 592

2022 : 30 954

2023 : 34 889

20 000 000 €

Le montant investi par la Métropole de Lyon dans l'aide à l'achat de vélo, hors subvention ZFE.

	Vélos pliants, vélos à assistance électrique (VAE), kits d'électrification dont le prix d'achat est inférieur ou égal à 3 200 € TTC	Vélos "familiaux" électriques (cargos/ bi et triporteurs/ allongés, etc.) et vélos de type "handbike"	Vélos "familiaux" mécaniques	Vélos pliants mécaniques dont le prix d'achat est inférieur ou égal à 3 200 € TTC	Vélos mécaniques d'occasion reconditionnés dont le prix d'achat est inférieur ou égal à 150 € TTC
si le montant de votre revenu fiscal de référence/ nombre de parts fiscales est inférieur ou égal à 19 600 €	50% du prix d'achat TTC avec un maximum de 500 €	50% du prix d'achat TTC avec un maximum de 1 000 €	50% du prix d'achat TTC avec un maximum de 800 €	50% du prix d'achat TTC avec un maximum de 300 €	100% du prix d'achat TTC avec un maximum de 100 €
si le montant de votre revenu fiscal de référence/ nombre de parts fiscales est supérieur à 19 600 €	50% du prix d'achat TTC avec un maximum de 100 €	50% du prix d'achat TTC avec un maximum de 200 €	50% du prix d'achat TTC avec un maximum de 200 €	50% du prix d'achat TTC avec un maximum de 100 €	non concerné

Tableau des aides à l'achat vélo pour l'année 2023

Axe 4 action 4**RENFORCER
LA COMPLÉMENTARITÉ
VÉLO – TC/TER**

Le développement de la pratique du vélo passe aussi par une meilleure complémentarité avec les transports collectifs. Objectifs : désaturer les lignes de transports collectifs les plus chargées en proposant une alternative et optimiser l'usage des déplacements collectifs en territoires moins denses en utilisant le vélo comme solution de rabattement et de diffusion. À cet effet, Sytral Mobilités a voté en octobre 2021 une délibération-cadre relative au développement de l'usage du vélo en complémentarité avec les transports collectifs. Le texte comprend une stratégie basée sur quatre axes. Le premier consiste à intégrer le vélo dans la planification de la mobilité, notamment dans le futur Plan de mobilité des territoires lyonnais, dont l'adoption est prévue pour fin 2024. Le deuxième axe concerne l'aménagement des infrastructures, équipements et matériels, notamment le développement des voies réservées mixtes bus-vélos, l'amélioration des solutions de rabattement et de stationnement aux pôles d'échanges multimodaux ou encore la facilitation de l'emport des vélos dans certains transports collectifs. Les actions de communication et de sensibilisation constituent le troisième axe de cette stratégie. Enfin, le dernier axe cible le suivi, l'évaluation et le financement de ces actions.



© Sytral Mobilités

Campagne de communication pour l'emport des vélos dans les tramways

Sur les rails et à vélo

L'Union Européenne, l'État, la Région, la Métropole de Lyon et SYTRAL Mobilités financent les études de la désaturation de l'Étoile ferroviaire lyonnaise, préalable indispensable au développement du RER Lyonnais ainsi que des dessertes inter-cités grandes lignes et du fret. Cette désaturation nécessite d'importants investissements d'infrastructure, elle et doit être phasée dans le temps.

Sans attendre le développement de capacité de l'Étoile, les partenaires étudient le renforcement à court terme de l'offre TER en journée de manière à proposer un service avec une fréquence continue dans la journée et avec une amplitude étendue le matin et le soir, afin de rendre compétitif plus attractif son usage quotidien.

Dans ce contexte, la Métropole étudie en complémentarité et met en œuvre des actions d'optimisation de l'intermodalité, notamment via le développement et la facilitation du rabattement à vélo depuis les gares présentes sur son territoire. Dans son domaine de compétences, la Région participera au développement du stationnement en gare.

3 M€

Le budget de Sytral Mobilités alloué au développement de l'intermodalité vélo / transports collectifs sur le mandat 2021-2026.

25 M€

La Métropole de Lyon investit en outre pour l'accompagnement des projets de lignes nouvelles portées par Sytral Mobilités, dont des aménagements cyclables complémentaires.

Axe 4 ~ action 5

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ À VÉLO DES SERVICES MÉTROPOLITAINS

Au-delà de la création d'offres dédiées, un enjeu fort est l'adaptation des services destinés au grand public aux besoins particuliers des cyclistes.

Les schémas directeurs des parcs métropolitains ont pour objectifs d'accompagner leur évolution face aux enjeux actuels. Concernant la thématique vélo,

cela se retranscrit par des réflexions sur l'accessibilité des parcs de Parilly et de Lacroix-Laval, les possibilités de stationnement dans ces lieux, la limitation des conflits d'usage ou encore la facilitation des pratiques liées à l'apprentissage du vélo dans ces espaces.

L'amélioration de l'accessibilité des déchèteries métropolitaines

est un autre exemple. Elle doit rendre possible l'entrée et la sortie de la déchèterie à vélo, permettre la dépose à vélo et proposer une offre de stationnement adéquate.

Ces interventions peuvent se faire sur les déchèteries existantes quand cela est possible et dans tous les projets de création de nouvelle déchèterie.



Cyclistes se baladant au parc métropolitain de Parilly, Vénissieux



Le grand plateau à Villeurbanne

© Robinson Joubert

Axe 5

Développer l'économie en faveur du vélo

Le développement du vélo participe à l'activité économique de la métropole. La Métropole de Lyon se veut d'abord comme l'une des références inspirantes concernant le développement de la filière industrielle du vélo. Également en lien avec la décarbonation de la logistique urbaine, la Métropole impulse une dynamique sur l'essor de la cyclo logistique. Enfin, face à des objectifs de sobriété en termes de tourisme, le développement des offres de balades à vélo sur la métropole et de cyclo tourisme permet de mieux répartir les retombées économiques touristiques sur le territoire.



Axe 5 ~ action 1

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE INDUSTRIELLE DU VÉLO



Présentation du projet de médiation industrielle, Indulo, au salon Viva Fabrica

La filière industrielle du vélo se développe. En 2021, le vélo représentait 42% des moyens de transport vendus en France, avec plus de 800 000 vélos produits. Pour accompagner la centaine d'établissements liés à cette industrie sur le territoire, tout en favorisant l'émergence de nouveaux acteurs, la Métropole de Lyon agit sur plusieurs fronts.

La Métropole est partie prenante du cluster Mobilité Active et Durable (MAD), créé avec son soutien en 2019. Ce cluster regroupant plusieurs entreprises régionales du vélo a pour objectif de fédérer et d'animer la filière des mobilités actives et durables, de la rendre plus visible, innovante et collaborative. Le cluster MAD

a rejoint le pôle de compétitivité Cara de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le 1^{er} janvier 2022, qui rassemble 420 membres, dont un peu plus de 150 sur la mobilité active.

Ces différents acteurs économiques ayant besoin d'un lieu collaboratif afin d'avoir accès, en plus de l'hébergement de leurs activités, à une offre permettant d'accélérer leurs activités de fabrication et d'assemblage, la Métropole de Lyon et Cara Active Mobility ont soutenu l'émergence du Grand plateau. Ce tiers-lieu accueille une dizaine d'entrepreneurs des mobilités actives comme Vélogik, Baramind, Cyclik Lavovélo ou encore L'usine à vélo. À terme, 30 entreprises y seront hébergées, notamment

dans un bâtiment de 8 000 m² mis à disposition par la Métropole de Lyon dans le cadre de l'opération d'urbanisme transitoire « L'étape 22D » à Villeurbanne, au 40 rue Decomberousse.

Au vu de la nécessité de soutenir la double dynamique d'un assemblage des vélos sur le territoire régional et d'une relocalisation de la production de composants en France, la Métropole de Lyon soutient en outre le collectif Cara au travers de deux projets. Celui de l'usine à vélo, dans laquelle 6 fabricants de cycles ont rassemblé leur force pour créer une unité commune d'assemblage de roues et de vélos (objectif : l'assemblage de 15 000 cycles d'ici 3 ans). Et celui d'une coopération en matière d'achats de composants afin de surpasser certaines difficultés de délais de livraison ou de coûts, et de tracer des perspectives en matière de relocalisation industrielle.

Les mobilités actives recouvrent aussi une grande diversité d'emplois - technicien, câbleur, monteur, gestionnaire de flotte de vélo... Ces métiers peuvent être de véritables leviers d'insertion. Afin de les faire connaître, la Métropole de Lyon soutient le projet collaboratif Indulo. Ce démonstrateur est équipé d'une chaîne de production d'une pédale de vélo en environnement industriel et a développé une scénographie adaptée à la médiation.



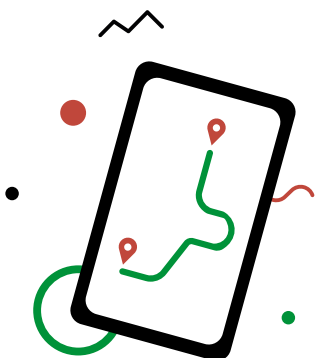
Axe 5 action 2**DÉVELOPPER
LA FILIÈRE DE
CYCLO LOGISTIQUE**

La logistique urbaine permet de satisfaire la demande de biens et services en milieu urbain en mettant en œuvre une offre de transport adéquate. Sur la Métropole de Lyon, on dénombre environ 200 000 livraisons par jour, principalement effectuées en mode routier. Pour participer à la décarbonation de cette filière, la Métropole de Lyon soutient le développement de la filière de cyclologistique dans les centres denses de l'agglomération.

Les entrepôts de logistiques sur le territoire représentent 1,7 million de m², la Métropole de Lyon apporte son soutien à de nouveaux projets structurants qui favorisent, entre autres, la cyclologistique. Citons en exemple le soutien aux entreprises de cyclologistiques par la mise à disposition de loyer modéré ou encore la mise en place par la ville de Lyon d'équipements dédiés à la cyclologistique tels que les aires de livraisons cyclologistique.

L'intervention métropolitaine se manifeste également dans sa participation au programme ColisActiv' (dispositif CEE). Ce programme permet de subventionner les acteurs de la cyclologistique qui effectuent des tournées de produits alimentaires et non alimentaires pour compenser les surcoûts de cette pratique par rapport à la livraison thermique traditionnelle.

De manière plus globale, les nouvelles infrastructures cyclables adaptées à différentes morphologies de vélos participent également à la facilitation de la cyclologistique. Cela passe par des aménagements cyclables plus larges comme sur les Voies Lyonnaises ou par des solutions de stationnement adaptées.



© Métropole de Lyon - Anaïs Mercier

Livraison du dernier kilomètre en vélo suite à une livraison fluviale depuis le pont Morand

L'idée facilitatrice

L'application Smartiii, dont la Métropole de Lyon est partenaire, permet aux artisans de commander une pièce manquante sur un chantier et d'être livrés rapidement en cyclo-logistique.

smartiii

1,060 million
de colis livrés subventionnés en 2023.

400 000 €
de budget jusqu'en 2024.

Axe 5 ~ action 3

PROMOUVOIR LE LOISIR, L'ITINÉRANCE ET LE TOURISME À VÉLO



© Métropole de Lyon - Laurence Danthère

Balade à vélo au Grand Large à Meyzieu



Le tourisme à vélo est en pleine expansion et représente une opportunité pour attirer de nouvelles clientèles locales

et régionales, mais aussi nationales et internationales.

Au-delà du développement du tourisme, la Métropole de Lyon veut faire du vélo un loisir agréable et bénéfique pour la santé pour tous les Grands-lyonnaises et Grands-lyonnais.

Le tourisme à vélo a de nombreux atouts : il implique une mobilité décarbonée, renforce l'offre de tourisme de proximité en plein essor et permet une meilleure répartition des retombées économiques touristiques

sur le territoire. Dans le cadre du Schéma de développement du tourisme responsable 2021-2026, la Métropole de Lyon, en synergie avec l'Office du tourisme, souhaite placer Lyon comme destination de choix en matière de cyclotourisme.

Traversée par trois véloroutes inscrites au schéma national - la ViaRhôna, la Voie Bleue et la V72 (Voie des Confluences) - la Métropole de Lyon dispose d'un vaste potentiel à exploiter pour générer de nouvelles retombées touristiques et valoriser les territoires irrigués. La ViaRhôna est également inscrite au schéma européen, c'est l'Eurovélo 17. En complément du développement de ces itinéraires touristiques, la Métropole de Lyon veut développer des itinéraires de balades et de séjours de proximité pour ses habitants.

Au-delà des infrastructures de voirie, l'accueil et les services liés au cyclotourisme seront aussi améliorés à Lyon et dans les communes traversées : développement du label Accueil vélo, d'un stationnement sécurisé, de l'intermodalité train, des services vélo en gare, de l'offre de location de vélo, de la signalétique...

Des actions de promotion et de communication autour de cette pratique seront en outre développées en lien avec l'Office du tourisme. Ces actions s'adressent à la fois à des publics hors Métropole de Lyon et auprès des habitants de la Métropole.

Le spectre d'actions s'étend de la participation à des salons spécialisés et des événements grands publics locaux, de l'accueil de journalistes et à des campagnes de communication niveau international, national et local. La Métropole de Lyon s'appuiera, par ailleurs, sur les comités d'itinéraires et les territoires voisins pour mutualiser des actions de promotion des itinéraires auprès du grand public et d'agences de voyages spécialisées.

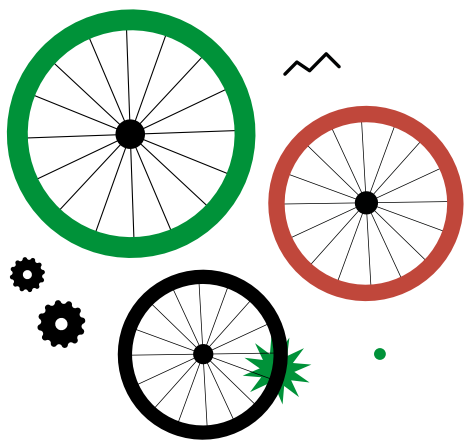
L'ACTION

Faciliter le tourisme à vélo

Objectif 2026 : la Voie Bleue entièrement aménagée et jalonnée sur la métropole de Lyon

Objectif 2030 : la ViaRhôna entièrement aménagée et jalonnée sur la métropole de Lyon

Une logique d'évaluation et d'évolution



En évolution constante, le Plan vélo devra tenir compte de l'évolution des besoins des usagers et des retours d'expérience des équipes de la Métropole de Lyon, des associations engagées pour les modes actifs et des pratiquants. Ses actions seront évaluées à l'aune d'un bilan annuel constitué d'indicateurs de mesure et de proposition d'adaptation.

1. L'ÉVOLUTION DES DÉPLACEMENTS À VÉLO

Les compteurs automatiques installés en plusieurs points du territoire (base fixe de 61 postes) permettent de comptabiliser avec précision le volume des déplacements.

Année	Nombre de passages	Évolution par rapport à 2019
2019	24 161 181	-
2020*	26 239 515	+ 9%
2021*	31 622 228	+ 31%
2022	34 550 131	+ 43%
2023	37 175 972	+ 54%
Objectif 2026	72 504 543	+ 200%

*Déplacements affectés par la crise sanitaire

À ce comptage s'ajoutent les données issues du service Vélo'v sur l'évolution des usages de location.

Année	Nombre de locations	Évolution par rapport à 2019
2019	8 419 650	-
2020*	7 913 680	- 6%
2021*	9 124 256	+ 8%
2022	10 554 223	+ 25%
2023	10 142 136	+ 20%

*Déplacements affectés par la crise sanitaire

2. L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Sur 19 sites, des campagnes de comptage sont réalisées annuellement par des observateurs. Elles permettent d'analyser des évolutions sur les pratiques à vélo.

Respect des feux rouges

Année	Pourcentage de cyclistes ne respectant pas les feux rouges	Évolution par rapport à 2019
2019	18%	-
2020*	10%	- 45%
2021*	10%	- 44%
2022	9%	- 50%
2023	4%	- 79%

Circulation sur les trottoirs

Année	Pourcentage de cyclistes circulant sur un trottoir	Évolution par rapport à 2019
2019	13%	-
2020*	9%	- 48%
2021*	8%	- 54%
2022	7%	- 60%
2023	2%	- 87%

Plan vélo de la Métropole de Lyon

La voie d'un territoire cyclable et plus sûr

Secure and develop infrastructure dedicated to cycling



Urban 30 and slower road traffic



Web of cycling routes for a 100% cycle-friendly Metropole



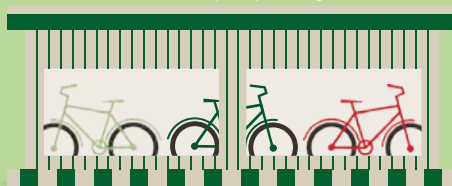
Voies Lyonnaises ("Lyon Lanes")



Installation of bike hoop stands



Secure cycle parking



Alive tomorrow / road safety

Ensure the safety of all users including pedestrians, cyclists and their bicycles

Support changes in practice through training and awareness



Cycle training

Supporting employers in their mobility practices - PdME



Online communication: A vélo website



Agence des mobilités



Work to raise awareness

Strengthen links between cycling and Lyon public transport



BIKE SHOP

Help to buy a bicycle



"Fix your own" workshops

freevéloV



Develop tailored and facilitating services for users

Develop industrial activity linked to cycling



Official cycling routes and bike-ride routes



Cyclogistics (cargo bikes)

Develop the cycling-friendly economy

MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com